



## Grille d'évaluation des compétences

0 = non acquis 1= partiellement acquis 2= totalement acquis				Autoévaluation			Remarques/Preuves	Evaluation par les experts		
				0	1	2		0	1	2
2.2 Analyse de la situation (scene assessment)	Se procure systématiquement dans toutes les situations une vue d'ensemble aussi complète que possible (p.ex. à l'aide d'algorithmes). Identifie les dangers réels et potentiels, afin d'anticiper et de choisir une stratégie d'intervention adaptée.	2.2.1	S'informe des dangers potentiels et réels. S'informe sur place de l'évènement : type, envergure (nombre de personnes impliquées, tiers) et site de l'évènement. S'informe et évalue l'impact que peut avoir l'évènement sur l'environnement. S'informe des ressources et des moyens d'intervention disponibles. Complète et rectifie la représentation mentale qu'il-elle s'était faite à l'annonce de l'engagement							
		2.2.2	Analyse les informations obtenues propres à l'évènement, les dangers, l'impact sur l'environnement et la disponibilité des ressources et des moyens d'intervention.							
		2.2.3	Se représente mentalement l'évènement afin d'agir de manière sûre et adéquate.							
		2.2.4	Evalue sa représentation mentale et l'ajuste au besoin.							
2.3 Coopération et communication	En tenant compte des principes d'organisation et de communication, assure dans toutes les interventions une coopération efficace avec les partenaires de l'équipe, les autres services et les professionnels autorisés.	2.3.1	Identifie les besoins de coopération et accords en fonction de l'ensemble de la situation. Collecte les informations nécessaires à la coopération							
		2.3.2	Planifie la coopération en fonction de ses connaissances sur le mode de travail des partenaires. S'interroge comment optimiser la coopération.							
		2.3.3	Met à disposition des partenaires les informations nécessaires. Coopère avec les partenaires de manière prévisionnelle, critique et efficiente et cherche à s'entendre avec eux sur ce qu'il convient d'entreprendre.							
		2.3.4	Evalue la coopération et l'ajuste au besoin.							
3.1 Evaluation de l'état du patient	Identifie et analyse de manière systématique (p.ex. à l'aide d'algorithmes) l'état de santé du patient dans toutes les situations, afin de fixer les priorités dans lesquelles se déroulera l'intervention.	3.1.1	Collecte toutes les informations sur l'état de santé d'un patient.							
		3.1.2	Etablit un ordre de priorité des données essentielles.							
		3.1.3	Evalue l'état du patient							
		3.1.4	S'assure que son appréciation est correcte et l'adapte si nécessaire							
3.2 Mise en oeuvre des mesures immédiates	Assure les fonctions vitales dans toutes les circonstances (BLS, ALS). Coopère, le cas échéant, avec le médecin d'urgence.	3.2.1	Identifie immédiatement et rapidement quelles sont les fonctions vitales menacées du patient qui sont en danger.							
		3.2.2	Choisit les mesures immédiates adéquates (BLS, ALS).							
		3.2.3	Applique les mesures immédiates nécessaires aux circonstances données-selon les algorithmes (BLS, ALS).							
		3.2.4	Evalue l'effet des mesures immédiates entreprises et les complète au besoin							
3.3 Prise en charge préhospitalière du patient	Assure, avec les moyens d'intervention, la prise en charge préhospitalière de patients. Fait un emploi économe et durable des ressources disponibles.	3.3.1	S'informe sur la nécessité des moyens pour la prise en charge selon la vue d'ensemble de la situation, l'appréciation de l'état et la surveillance des patients, p.ex.: • Recours à un médecin d'urgence et / ou à d'autres professionnels autorisés • Moyens de sauvetage (véhicules d'intervention et hélicoptère) • Choix de l'hôpital de destination adéquat							
		3.3.2	Anticipe et détermine les mesures nécessaires pour la prise en charge du patient							
		3.3.3	Applique les mesures correspondantes. Prend en charge le patient. Fait un emploi économe et durable des ressources disponibles.							
		3.3.4	Evalue l'effet des mesures entreprises et adapte au besoin la prise en charge							
3.4 Communication et relation	Remplit les besoins, notamment ceux de communication, des patients, des personnes impliquées et des tiers. Etablit un contact relationnel avec le patient. Assure la communication et la prise de contact de telle sorte qu'elles répondent aux besoins aigus des personnes concernées, notamment lorsque les communications sont difficiles à établir. Tient compte des aspects psychosociaux, culturels et religieux. Recourt à des méthodes de communication tant verbales que non verbales.	3.4.1	Identifie la teneur et l'importance des demandes du patient, notamment les besoins de communication.							
		3.4.2	Fixe en fonction des circonstances données les priorités selon lesquelles il convient de couvrir les demandes, notamment les besoins de communication							
		3.4.3	Communique et établit un contact avec les patients, les personnes concernées et les tiers dans toutes les situations, et fait emploi, à cet effet, de méthodes de communication appropriées.							
		3.4.4	Evalue la qualité de la communication et de relation établie et adapte la communication et/ou la relation au besoin.							

## Grille d'évaluation des compétences

0 = non acquis 1= partiellement acquis 2= totalement acquis

				Autoévaluation			Remarques/Preuves	Evaluation par les experts		
				0	1	2		0	1	2
3.5 Techniques de sauvetage, relève, installation et transport du patient	Adopte des techniques de sauvetage adaptées aux circonstances, dans le but d'une prise en charge préhospitalière du patient dans n'importe quelle situation. Assure le transport adéquat du patient en utilisant une technique, du matériel et des moyens de transport appropriés.	3.5.1	identifie, sur la base de l'évaluation de l'état du patient, les possibilités de sauvetage et l'aptitude au transport.							
		3.5.2	Choisit la technique de sauvetage appropriée et le moyen d'installer le patient en vue de son transport.							
		3.5.3	Applique la technique de sauvetage adaptée. Installe et transporte le patient..							
		3.5.4	Evalue la technique de sauvetage. Contrôle le transport et le caractère adéquat de l'installation du patient et les modifie au besoin.							
3.6 Surveillance du patient	Assure tout au long de l'intervention, avec ou sans moyens auxiliaires, la surveillance du patient.	3.6.1	S'informe de l'état du patient sur la base de l'évaluation accomplie							
		3.6.2	Décide des moyens à utiliser pour la surveillance du patient.							
		3.6.3	Garantit la surveillance pour pouvoir, au besoin, réagir de manière appropriée							
		3.6.4	Evalue si la surveillance est appropriée et garantie et l'adapte au besoin							
3.7 Prise en charge et transmission du patient	Recueille toutes les informations pertinentes sur le patient afin de pouvoir le prendre en charge. Transmet toutes les informations pertinentes à la personne qui se chargera du patient (médecin d'urgence, autres professionnels autorisés, autres personnes) de sorte que celle-ci puisse le prendre en charge.	3.7.1	Se procure des informations verbales et / ou écrites sur le patient au moment où il-elle le prend en charge. Se remémore l'intervention / le transport et la documentation pour la transmission du patient. Il-elle cherche à connaître le besoin d'information de la personne qui se chargera du patient et se remémore, au moment où il le confie à une institution, l'enchaînement des différentes opérations.							
		3.7.2	Vérifie, au moment de la prise en charge du patient, si les informations obtenues sont complètes et pertinentes. Sélectionne les informations essentielles. Décide, au moment de la transmission du patient, quelles informations doivent être transmises verbalement et éventuellement par écrit. Prend en compte l'enchaînement des démarches à entreprendre au moment du transfert du patient à une institution.							
		3.7.3	Prend le patient sous sa responsabilité. Confie le patient à une autre personne. A cette occasion il-elle informe verbalement et éventuellement par écrit (p.ex. documentation) la personne qui prend sous sa responsabilité le patient.							
		3.7.4	Evalue mentalement la prise en charge du patient. Evalue mentalement le transfert du patient.							
4.1 Conduite des véhicules d'intervention	Maîtrise la conduite du véhicule d'intervention dans toutes les circonstances. Respecte les dispositions légales. Lors des déplacements avec des signaux prioritaires tient compte des dangers spécifiques. A l'arrivée sur le site, stationne le véhicule de manière sûre et appropriée.	4.1.1	Prend note de l'annonce d'engagement et de l'urgence de celle-ci. Localise le lieu d'intervention. Prend en compte les informations sur l'état des routes, de la circulation et des conditions météorologiques.							
		4.1.2	Fixe l'itinéraire le mieux adapté. Tient compte, lors du stationnement du véhicule, des autres moyens d'intervention et de la sécurité de tous les moyens d'intervention.							
		4.1.3	Conduit le véhicule de manière sûre jusqu'au lieu de destination. Utilise judicieusement les signaux prioritaires. Stationne le véhicule d'intervention de manière adaptée à la situation.							
		4.1.4	Evalue les décisions prises lors du déplacement et le stationnement du véhicule. Stationne au besoin le véhicule à un autre endroit.							

## Grille d'évaluation des compétences

0 = non acquis 1= partiellement acquis 2= totalement acquis

				Autoévaluation			Remarques/Preuves	Evaluation par les experts		
				0	1	2		0	1	2
4.2 Gestion du matériel	Assure la gestion et la maintenance du matériel et des véhicules d'intervention. Fait un emploi économe et durable des ressources disponibles.	4.2.1	S'informe, au terme de l'intervention, sur le matériel devant être nettoyé et / ou remplacé. Contrôle régulièrement les stocks de matériel et le parc de véhicules dont dispose le service de sauvetage. S'informe des éventuelles défaillances des éléments techniques et des véhicules d'intervention.							
		4.2.2	Planifie le nettoyage, l'entretien, la maintenance et les travaux de réparation. Planifie la gestion du matériel et des véhicules d'intervention dont dispose le service de sauvetage, en tenant compte, à cet effet, des exigences en termes de coûts, de qualité, de la protection de l'environnement et de l'usage durable des ressources.							
		4.2.3	Nettoie, entretient le véhicule et le matériel d'intervention et / ou en charge des tiers. Commande le matériel d'intervention manquant. Assure l'exécution des travaux de réparation. Assure le bon fonctionnement du matériel d'intervention. Gère les stocks.							
		4.2.4	S'assure que les véhicules, le matériel d'intervention et les stocks du service de sauvetage sont présents dans leur totalité et gérés de manière correcte. Apporte, au besoin, des corrections.							
5.1 Prévention	Est en mesure de gérer les contraintes psychiques et physiques dans le but de protéger et de préserver sa propre santé et celle des autres personnes impliquées.	5.1.1	Anticipe les situations difficiles sur les plans psychique et physique et tient compte, à cet effet, de sa propre aptitude à supporter des contraintes psychiques et physiques.							
		5.1.2	Planifie des mesures de soulagement et de soutien pour sa santé							
		5.1.3	Applique des mesures propres à soutenir sa santé dans l'exercice de sa profession et dans sa vie quotidienne.							
		5.1.4	Evalue l'efficacité des mesures prises. Vérifie si il-elle a été en mesure de se protéger, ainsi que toutes les autres personnes impliquées, contre les risques de contraintes psychiques et physiques. Prend, au besoin, des mesures complémentaires.							
5.2. Principes d'éthique et de droit	Dans toutes les situations, il-elle respecte, en conformité des circonstances données, les principes (généraux et spécifiquement professionnels) d'éthique (p.ex. question de genre, interculturalité, religiosité, écologie) et de droit.	5.2.1	Prend la mesure, dans la situation donnée, des possibilités et des limites de tout acte régi selon les principes d'éthique et de droit.							
		5.2.2	Décide des modes d'action appropriés et tient compte de la portée de ses actes.							
		5.2.3	Agit en conformité des principes d'éthique et de droit.							
		5.2.4	Evalue ses propres actes sur la base de règles d'éthique et de droit.							

## Grille d'évaluation des compétences

0 = non acquis 1= partiellement acquis 2= totalement acquis

			Autoévaluation			Remarques/Preuves	Evaluation par les experts		
			0	1	2		0	1	2
5.3 Participation à l'assurance qualité, au développement de la profession et à des projets de recherche	Se tient régulièrement au courant des nouveautés dans son champ professionnel, afin de contribuer au développement de sa profession. Prend part à des projets de recherche. Contribue à l'amélioration de la qualité des prestations et du matériel d'intervention, ainsi qu'au développement de la profession. Tient compte, à cet effet, des développements futurs.	5.3.1	S'informe de la qualité dans son service de sauvetage. S'informe des innovations dans son champ professionnel et identifie les besoins d'innovations au sein de son service de sauvetage. S'informe du développement de sa profession, des relations publiques et de la politique professionnelle pratiquée en Suisse et à l'étranger. S'informe des plus importants projets de recherche menés actuellement dans son champ professionnel.						
		5.3.2	Planifie sa participation à l'assurance / promotion de la qualité dans son service de sauvetage. Décide des innovations à apporter dans son lieu de travail en tenant compte des besoins, des ressources et des aspects écologiques et économiques. Planifie dans son champ professionnel sa participation au développement de la profession, aux relations publiques et à la politique professionnelle. Planifie sa participation à des projets de recherche menés dans son champ professionnel.						
		5.3.3	Participe à l'assurance / promotion de la qualité dans son service de sauvetage. Propose des innovations à introduire dans son service de sauvetage. Prend part au développement de la profession, aux relations publiques et à la politique professionnelle. Développe des projets de recherche et / ou y prend part.						
		5.3.4	Evalue sa participation à l'assurance qualité dans son service de sauvetage. Evalue sa participation au développement de la profession, aux relations publiques et à la politique professionnelle. Evalue sa participation aux projets de recherche et les résultats obtenus. Intensifie et / ou améliore, le cas échéant, sa participation à l'assurance qualité, au développement de la profession, aux relations publiques, à la politique professionnelle et aux projets de recherche.						
5.4 Formation continue et postdiplôme	S'efforce sans cesse d'approfondir sa formation continue et postdiplôme, tant au plan professionnel que personnel. Développe la qualité de son travail.	5.4.1	Mesure son besoin de formation continue et postdiplôme. S'informe des possibilités offertes au plan de la formation continue et postdiplôme.						
		5.4.2	Planifie ses activités de formation continue et postdiplôme en tenant compte, des ressources personnelles et matérielles.						
		5.4.3	Participe régulièrement aux programmes de formation continue et postdiplôme. Assure la mise en pratique sur le terrain des connaissances acquises.						
		5.4.4	Evalue le profit tiré de sa formation continue et postdiplôme. Complète, au besoin, les efforts correspondants.						